

Dispositif d'aide au développement d'une offre de disques en librairie



Dispositif d'aide au développement d'une offre de disques en librairie

Année 2010

I / Présentation et objectifs du dispositif :

Présentation :

Cette initiative est née de la volonté de palier au déficit d'offre musicale dans la région Rhône-Alpes. En effet, une étude récente ne dénombre qu'une dizaine de disquaires sur le territoire rhônalpin. Toutefois, la région recense aussi près de trois cents librairies accueillant un public déjà sensibilisé à la pratique de loisirs culturels.

Il paraît donc pertinent de proposer une aide à ces structures de sorte à ce qu'elles proposent une offre culturelle diversifiée du point de vue du format (livres, disques, etc...) et de leur nature (productions indépendantes).

C'est pourquoi, la région Rhône-Alpes a missionné le CALIF (Club Action des Labels Indépendants Français) et la FEPPRA (Fédération des Editeurs et Producteurs Phonographiques de Rhône-Alpes) en partenariat avec l'Association Libraire en Rhône-Alpes pour construire et mener ce dispositif expérimental. Le CALIF a été créé sous l'impulsion de plusieurs labels et distributeurs indépendants dans le but concourir au maintien et au développement d'une création et d'une production diversifiées. La FEPPRA quant à elle est née de la volonté de producteurs indépendants de participer eux mêmes à la promotion, la diffusion, l'information et la formation des acteurs du secteur phonographique en Rhône Alpes. L'Association des >Libraires en Rhône-Alpes regroupe près de 70 librairies indépendantes et cherche à promouvoir et à défendre leur diversité.

La subvention de la région sera forfaitaire et calculée sur la base du coût global de l'opération (selon devis fournis). Elle ne pourra pas dépasser 50 % de ces coûts et sera plafonnée à 5 000 € (montant d'achat HT). Elle pourra prendre en compte l'achat du fonds de disques ainsi que celle de l'équipement en matériel d'écoute afférent à cet achat.

La demande de subvention ne pourra porter sur un investissement déjà réalisé. La région ne financera pas non plus plus de trois exemplaires par référence.

Objectifs :

Le but de ce dispositif est de répondre aussi bien aux attentes des professionnels du livre qu'à ceux du disque. En effet, de nombreux libraires peinent déjà à répondre efficacement aux logiques du marché du livre. Il paraît donc naturel de leur proposer un dispositif aussi simple que possible pour développer une offre musicale sans empiéter sur leur métier de libraire. De plus, face à une industrie du disque en crise, les producteurs se retrouvent souvent confrontés à la difficulté de trouver des points de vente intéressants pour leurs références.

L'idée est donc de permettre à tous ces professionnels de se réaliser pleinement dans leur métier tout en proposant un service de qualité à leur public.

II / Critères d'éligibilité :

Type de librairie :

Ce dispositif s'adresse exclusivement aux librairies répondant aux critères suivants :

- avoir son siège social et administratif en Rhône-Alpes
- répondre aux critères de professionnalisme définis dans la charte de qualité de la librairie indépendante en Rhône-Alpes, enregistrées sous les codes NAF « librairie 524 R et librairie spécialisée 524 Z » ou 47.61.Z « commerce de détail de livres de toute nature » selon la nouvelle nomenclature au 1er janvier 2008
- exposer et valoriser une offre culturelle large et diversifiée
- avoir un chiffre d'affaire dont la vente de livres neufs représente au moins 45%
- avoir une surface commerciale dédiée au livre de moins de 350m²

Les librairies associatives peuvent également bénéficier de ces mesures.

De plus, les responsables des librairies concernées doivent être :

- formés et/ou expérimentés, ou à défaut s'assurer les compétences d'un libraire professionnel au sein de leur équipe
- actionnaires majoritaires, propriétaires, copropriétaires ou gérants de la structure.

Fond de disques :

Pour bénéficier de ce dispositif, le fond de disques acheté doit correspondre aux critères suivants :

- comprendre un minimum de 500 références
- les 2/3 de ces références doivent provenir de labels indépendants¹ (cf. <http://cd1d.com>)
- 10% de ces références doivent être produites par des labels rhônalpins (cf. <http://1d-rhonealpes.com/>)
- ces références doivent être distribuées par au minimum 3 distributeurs indépendants français. Le partenariat avec le CALIF permet d'obtenir des tarifs préférentiels auprès des distributeurs référencés en annexe.
- la valeur du fond de disques commandés doit être de minimum 3000€ HT.

III / Modalités d'attribution de l'aide :

Constitution du dossier :

La date limite de dépôt de dossier est fixée au :

JEUDI 15 AVRIL 2010

Ils seront constitués et instruits en collaboration avec un représentant de la FEPPRA. Ils passeront ensuite devant une Commission Permanente du Conseil Régional pendant l'été. La subvention pourra alors être versée dans le courant du mois de septembre.

Pièces à fournir :

Les demandeurs de la subvention devront fournir :

- une copie du bail commercial
- un extrait de Kbis
- une présentation du magasin
- le CV du responsable de la librairie ou du projet
- une lettre de motivation quant à la création d'un espace dédié au disque
- une lettre de demande de subvention signée par le gérant ou le représentant légal de la librairie à l'attention du Président du Conseil régional de Rhône-Alpes
- le formulaire de demande de subvention dûment complété et signé incluant le budget prévisionnel équilibré des opérations, faisant apparaître la subvention demandée
- les devis, bons de commandes ou factures liés à l'opération
- un RIB

IV / Contacts :

CALIF :

Nadia Mochhoury
nadia.mochhoury@calif.fr
01 42 45 21 74
8, rue Sainte-Marthe
75010 PARIS

Conseil Régional :

Jonathan Bazin / Geneviève
Villard
jbazin@rhonealpes.fr
04 72 59 43 47
79, route de Paris - BP 19 -
69751 CHARBONNIÈRES-LES-
BAINS CEDEX

FEPPRA :

Jean-Brice Lacombe
jblacombe@feppra.org
04 78 30 50 29
13, rue René Leynaud
69001 LYON

¹ On entend par « indépendant » tout producteur de disque autre que Universal, Sony, EMI, Warner

V/ Annexe :

DISTRIBUTEURS INDEPENDANTS AFFILIES AU CALIF

DISTRIBUTEURS / LABELS	SITE INTERNET	REMISE	DÉLAI DE PAIEMENT
Abeille Musique	http:// www.abeillemusique.com	10%	30 jours FDM
Aphrodite Records	http://www.aphrodite-records.com	10% ou 15% ou 25% selon formule	30 jours FDM
L'Autre Distribution	http://diato.org/autredis.htm	10%	30 jours FDM
La Baleine Distribution	http://www.la-baleine.com	10% ou 15% si paiement par CB	délai variable
DG Diffusion	http:// www.dgdiffusion.com	12%	60 jours FDM
Differ-ant	http://www.differ-ant.fr	10%	30 jours FDM
Discograph	http://www.discograph.com	10%	60 jours FDM
Harmonia Mundi	http:// harmoniamundi.com	10%	30 jours FDM
Irfan le label	http://www.irfan.fr	10%	30 jours FDM
Keltia Musique	http:// www.keltiamusique.com	10%	60 jours FDM
Le Son du Maquis	http://www.maquismusic.com/	10%	30 jours FDM
Miradisc	http://www.miradisc.com/	10%	30 jours FDM
Naïve	http://www.naive.fr	10%	60 jours FDM
Openzic Distribution	http://www.myspace.com/openzic	10%	30 jours
Orchestra International	http// www.orkhestra.fr	10%	30 jours FDM
Rue Stendhal	http://www.ruestendhal.com	10%	30 jours FDM
Season of Mist	http:// www.season-of-mist.com	10%	60 jours FDM
Socadisc	http:// www.socadisc.com	10%	30 jours FDM
Topplers	http:// www.topplers.com	10%	30 jours FDM
Winstage Music	http://www.winstagemusic.com	10%	30 jours FDM
V Music	http://www.vmusic.fr	10%	60 jours FDM

Formulaire de demande de subvention :

**Dispositif d'aide au développement d'une offre de disques en librairie
Année 2010**

Identification et typologie de la librairie :

Librairie :

Adresse :

Tél. :

Mél.:

Fax :

Site :

Code NAF :

N° SIRET :

Statut juridique :

Date de création ou de reprise de la librairie :

Représentant légal de la librairie :

Responsable de la librairie ou du projet (si différent du représentant légal) :

Typologie de commerce :

Librairie	<input type="checkbox"/>	Librairie générale	<input type="checkbox"/>
Librairie-papeterie	<input type="checkbox"/>	Librairie de neuf et d'occasion	<input type="checkbox"/>
Librairie-presse	<input type="checkbox"/>	Librairie spécialisée (préciser la spécialité)	<input type="checkbox"/>
Librairie-papeterie-presse	<input type="checkbox"/>		

Surface commerciale total en m² :

Surface commerciale réservée aux livres en m² :

Nombre de références « livres » :

Effectif, formation et expérience professionnelles :

Statut du responsable de la librairie :

Effectif total en équivalent temps plein annualisé :

Effectif affecté à la vente de livres en équivalent temps plein annualisé :

Expérience et formation du représentant légal :

Données économiques :

Montant du capital social :

Structure du capital social (Nom des principaux actionnaires et pourcentage du capital détenu par chacun) :

--	--	--	--

Date du dernier exercice comptable :

Chiffre d'affaires total :

Chiffre d'affaires « livres neufs » :

Chiffre d'affaires « livres d'occasions » :

Si vous vendez déjà des disques :

Date de création de l'espace dédié aux disques :

Surface de cet espace :

Part dans la surface totale d'exploitation commerciale :

Chiffre d'affaires réalisé pour la vente de disque lors du dernier exercice comptable :

Part dans le chiffre d'affaires total :

Nombre de références à la vente :

Nom des distributeurs actuels :

FORMULAIRE A RENVOYER A LA FEPPRA AVANT LE 15 AVIL 2010

Signature du représentant légal ou du gérant :